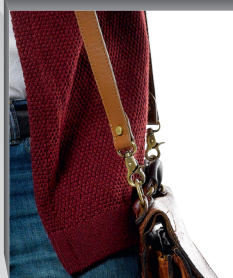


Guide des garanties

EFFICIENCE
SANTÉ
ÉVOLUTION



GROUPE **vyv**



Guide des
garanties

EFFICIENCE
SANTÉ
ÉVOLUTION

Protégez votre santé et votre budget en même temps

Efficienc **Santé** **Évolution** vous garantit une couverture étendue, notamment pour les dépassements d'honoraires lors de vos consultations avec des spécialistes.

Efficienc **Santé** **Évolution** intègre également de nombreux forfaits pour faire face à vos besoins et répondre à tous vos projets :

vaccins du voyageur, sevrage tabagique, contraception.

C'est aussi une prise en charge forfaitaire pour l'ostéopathie ainsi qu'une prestation naissance et adoption.

Avec **Efficienc** **Santé** **Évolution**, vous avez accès à de nombreux avantages MGEN : **les meilleurs soins** grâce à des dispositifs conventionnels, **des restes à charge limités, des prestations d'assistance* intégrées dans votre offre et une qualité de service certifiée.**

Avec **Efficienc** **Santé**, votre santé est entre de bonnes mains, aujourd'hui comme demain... Quel que soit votre besoin, les offres **Efficienc** **Santé** **Extension** ou **Efficienc** **Santé** **Optimale** s'accorderont également avec votre quotidien... et votre budget.

* Partenariat MGEN/MAIF

LES +
EFFICIENC
SANTÉ

- **Pas de délai d'attente** : même pour le dentaire et l'optique (à l'exception de la prestation naissance et adoption).
- **Pas d'avance de frais** : auprès de la plupart des pharmaciens et des professionnels de santé partenaires agréés et conventionnés MGEN.

LES AVANTAGES D'UNE GRANDE MUTUELLE

MGEN s'est toujours engagée pour permettre à chacun l'accès à la santé en agissant tant sur l'offre de soins que sur la réduction des restes à charge. Au-delà d'être un simple « financeur » de soins, MGEN est un acteur global de santé qui protège plus de 4 millions de personnes.

Dispositifs conventionnels mutualistes **LES MEILLEURS SOINS AU MEILLEUR PRIX**

- **OPTISTYA** : 1^{er} dispositif conventionnel en France avec plus de **8 000 opticiens partenaires**.
- **e-OPTISTYA** pour commander vos **lunettes et lentilles en ligne** en bénéficiant du tiers payant.
- Près de **500 centres dentaires mutualistes**.
- Dispositif **AUDISTYA** : plus de **4 000 audioprothésistes partenaires**.
- **97% des hôpitaux publics de court séjour et 52% des établissements privés** (médecine, chirurgie, obstétrique, maternité) relèvent du dispositif conventionnel.

Implantation **ÊTRE LÀ OÙ VOUS ÊTES**

Une présence dans **tous les départements métropolitains et d'outre-mer** et des conseillers experts en protection sociale.
Au total, ce sont **102 sections départementales et 26 espaces mutuels** avec un seul objectif : votre satisfaction.

Assistance MAIF incluse **LE SERVICE TOUT COMPRIS**

Des **services de soutien**, si vous ou l'un de vos enfants bénéficiaires êtes immobilisé en cas d'accident ou de maladie : réalisation des tâches ménagères, garde d'enfants, déplacement et hébergement d'un proche...

24h/24 et 7j/7 **DES SERVICES DIGITAUX POUR SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN**

- Un **Espace personnel** pour gérer toutes vos démarches 7j/7.
- Une **appli mobile** qui vous suit où que vous soyez.
- **Twitter @MGENetvous** une équipe dédiée répond à vos questions.
- Le **Forum MGEN** sur **mgen.fr** pour trouver des réponses sur les offres et services et échanger en toute liberté.

Offres privilèges **POUR LA SANTÉ DE VOTRE BUDGET**

- **Réduction fidélité** après 3 et 5 ans d'ancienneté.
- Paiement en **12 mois sans frais**.
- **Gratuité** dès le 3^e enfant.
- **Cotisation plafonnée** à partir de 80 ans.

Qualité de service **IÈRE MUTUELLE CERTIFIÉE**

Faciliter vos démarches, accélérer vos remboursements, anticiper vos besoins : pour mieux vous satisfaire, MGEN vous garantit une **qualité de service optimum**, à chaque étape de la relation.
Un engagement couronné par la certification AFNOR.



VOS GARANTIES SANTÉ

Une couverture ajustée à votre profil et à vos besoins

Les montants des remboursements sont exprimés en % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) en vigueur au 1^{er} janvier 2019 ou en forfait en euros.

FRAIS MÉDICAUX COURANTS	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Consultations/visites à domicile de médecins généralistes (dont spécialistes en médecine générale) ou de sages-femmes dans le parcours de soins coordonnés	70%	30%	100%
Consultations/visites à domicile de médecins généralistes (dont spécialistes en médecine générale) ou de sages-femmes hors parcours de soins coordonnés	30%	30%	60%
Consultations/visites à domicile de médecins spécialistes dans le parcours de soins coordonnés	70%	OPTAM/OPTAM-CO : 65%	OPTAM/OPTAM-CO : 135%
		Non OPTAM/OPTAM-CO : 45%	Non OPTAM/OPTAM-CO : 115%
Consultations/visites à domicile de médecins spécialistes hors parcours de soins coordonnés	30%	30%	60%
Actes techniques dans le parcours de soins coordonnés	70%	OPTAM/OPTAM-CO : 30%	OPTAM/OPTAM-CO : 100%
		Non OPTAM/OPTAM-CO : 30%	Non OPTAM/OPTAM-CO : 100%
Actes techniques hors parcours de soins coordonnés	30%	30%	60%
Radiologie dans le parcours de soins coordonnés	70%	30%	100%
Radiologie hors parcours de soins coordonnés	30%	30%	60%
Honoraires des auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes, orthoptistes)	60%	40%	100%
Analyses - Actes de laboratoire	60%	40%	100%
Participation forfaitaire visée par l'article R. 160 - 16 du Code de la Sécurité sociale	Non pris en charge	Frais réels	
Ostéopathie	Non pris en charge	15 €/consultation (2 séances maximum/an)	15 €/consultation (2 séances maximum/an)

PHARMACIE	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Médicaments et honoraires de dispensation remboursés par la Sécurité sociale	65%	35%	100%
	30%	70%	100%
Vaccins remboursés par la Sécurité sociale	65%	35%	100%

APPAREILLAGES ET DISPOSITIFS MÉDICAUX	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Accessoires et pansements, petits appareillages et orthopédie	60%	40%	100%

ACTES DE PRÉVENTION			SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
+ MGEN	Forfait Prévention équilibre	Sevrage tabagique	Pris en charge	75 €/an	75 €/an (Sevrage tabagique : + remboursement Sécurité sociale le cas échéant)
		Consultations diététicien	Non pris en charge		
		Psychothérapie			
	Vaccins et médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale (Forfait du voyageur)		Non pris en charge	20 €/personne/an	20 €/personne/an
	Forfait contraception prescrite non remboursée par la Sécurité sociale		Non pris en charge	40 €/personne/an	40 €/personne/an

HOSPITALISATION	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Honoraires médicaux ⁽²⁾	100%	OPTAM/OPTAM-CO : 40%	OPTAM/OPTAM-CO : 140%
		Non OPTAM/OPTAM-CO : 20%	Non OPTAM/OPTAM-CO : 120%
	80%	OPTAM/OPTAM-CO : 60%	OPTAM/OPTAM-CO : 140%
		Non OPTAM/OPTAM-CO : 40%	Non OPTAM/OPTAM-CO : 120%
Participation forfaitaire visée par l'article R. 160 - 16 du Code de la Sécurité sociale	Non pris en charge	Frais réels	
Hébergement et frais de séjour	80%	20%	100%
Forfait journalier hospitalier	Non pris en charge	Frais réels	
Forfait journalier psychiatrique	Non pris en charge	Frais réels	

			SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION HORS DU CONVENTIONNEMENT	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION DANS LE CONVENTIONNEMENT
+ MGEN	Chambre particulière en cas d'hospitalisation avec hébergement et comprenant au moins une nuitée ⁽²⁾	Médecine - Chirurgie - Obstétrique	Non pris en charge	25 €/nuitée	45€/nuitée
		Maternité		25 €/nuitée	50€/nuitée
		Soins de suite et de réadaptation		25 €/nuitée	35€/nuitée
		Psychiatrie		25 €/nuitée	40€/nuitée
	Chambre particulière en cas de séjour ambulatoire en chirurgie avec anesthésie ⁽²⁾			Néant	15€
	Frais d'accompagnement d'un mutualiste âgé de moins de 16 ans ou de plus de 70 ans ou en situation de handicap ⁽²⁾			15 €/nuitée	38,50€/nuitée

MATERNITÉ	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Prestation naissance et adoption (délai d'attente 9 mois)	Non pris en charge	160 €/enfant mutualiste	

CURES THERMALES	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Frais de surveillance médicale et pratiques médicales complémentaires	70%	30%	100%
Frais de traitement en établissement thermal	65%	35%	100%
Frais d'hébergement remboursés par la Sécurité sociale	65%	35%	100%

TRANSPORT	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Frais de transport	65%	35%	100%

⁽¹⁾ Taux de prise en charge par la Sécurité sociale donnés à titre indicatif.

⁽²⁾ Limitation à 12 mois ou 365 jours (en cas de séjours successifs), les droits sont de nouveau ouverts après une période continue de 6 mois sans hospitalisation. Pour les honoraires médicaux, seuls les dépassements d'honoraires sont assujettis à la limitation ci-dessus.



DENTAIRE	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Consultations et soins conservateurs et chirurgicaux (remboursables par la Sécurité sociale)	70%	30%	100%
Inlay/Onlay	70%	50%	120%
PROTHÈSES DENTAIRES	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION HORS DU CONVENTIONNEMENT	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION DANS LE CONVENTIONNEMENT (PRATICIENS LIBÉRAUX) ⁽³⁾
Prothèses dentaires			
Couronne dento-portée céramo-céramique ou céramo-métallique en fonction du type de dents : incisives, canines, prémolaires (ICP) ou molaires	70%	161,25 € (toutes dents)	347,25 € (ICP) 144,45 € (molaire)
Couronne dento-portée métallique en fonction du type de dents : incisives, canines, prémolaires (ICP) ou molaires	70%	122,75 € (toutes dents)	347,25 € (ICP) 144,45 € (molaire)
Bridge de base dento-porté (2 piliers + 1 inter)	70%	371,85 € (métal) 410,35 € (céramique)	1 000 €
Pilier de bridge supplémentaire	70%	122,75 € (métal) 161,25 € (céramique)	110 €
	Si non pris en charge		
Intermédiaire de bridge supplémentaire	70%	15 €	110 €
	Si non pris en charge	Néant	
Couronne transitoire	70%	31 €/couronne isolée (toutes dents)	50,70€/couronne isolée (toutes dents)
Inlay core	70%	128,69 €	100 €
Prestations hors du conventionnement (versement de la prestation statutaire uniquement)	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN	
Appareil amovible définitif résine (dento-porté ou sur implant)	70%	87,85 € (9 dents) puis 15 €/dent supplémentaire jusqu'à 14 dents	
Appareil amovible définitif métal (dento-porté ou sur implant)	70%	87,85 € (1 à 3 dents) puis 15 €/dent supplémentaire jusqu'à 14 dents	
Prothèse amovible transitoire	70%	87,85 € (1 à 3 dents) puis 15 €/dent supplémentaire jusqu'à 14 dents	
Pilier et intermédiaire de bridge transitoire limité aux incisives, canines et prémolaires (ICP)	Non pris en charge	31 €/élément	
Implantologie			
Couronne définitive sur implant dans la limite de deux couronnes définitives sur implant sur 2 ans	70%	122 € puis 30% au-delà du forfait	
Implant dans la limite de deux implants sur 2 ans	Non pris en charge	250 €	
Orthodontie	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION HORS DU CONVENTIONNEMENT	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION DANS LE CONVENTIONNEMENT (PRATICIENS LIBÉRAUX) ⁽³⁾
Examens préalables	70%	30%	
Traitement actif (par semestre)	100%	96,75 €	296,60 €
	Si non pris en charge ⁽⁴⁾	96,75 €	338 €
Traitement de contention 1 ^{ère} année	100%	80,62 €	109,15 €
	Si non pris en charge	80,62 €	219,70 €
Traitement de contention 2 ^{ème} année	70%	80,62 €	
	Si non pris en charge	80,62 €	
Parodontie	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION	SÉCURITÉ SOCIALE + MGEN
Attelle de contention	70%	30%	

OPTIQUE	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION HORS OPTISTYA	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION DANS OPTISTYA ⁽⁵⁾
Verre unifocal enfant ⁽⁶⁾			
Faible et moyenne correction	60%	37,50 €/verre	50 €/verre
Forte correction	60%	95 €/verre	115 €/verre
Verre progressif enfant ⁽⁶⁾			
Faible et moyenne correction	60%	100 €/verre	120 €/verre
Forte correction	60%	105 €/verre	125 €/verre
Verre unifocal adulte ⁽⁶⁾			
Faible et moyenne correction	60%	45 €/verre	60 €/verre
Forte correction	60%	95 €/verre	115 €/verre
Verre progressif adulte ⁽⁶⁾			
Faible et moyenne correction	60%	100 €/verre	120 €/verre
Forte correction	60%	105 €/verre	125 €/verre
Monture			
Monture enfant	60%		35 €
Monture adulte	60%		50 €
Lentilles de contact correctrices			
Remboursées par la Sécurité sociale	60%		92 €/œil/an
Pour les lentilles remboursées par la Sécurité sociale prise en charge du Ticket Modérateur au-delà du forfait annuel prévu	60%		40%
Non remboursées par la Sécurité sociale	Non pris en charge		54 €/œil/an
Chirurgie réfractive de l'œil	Non pris en charge		100 €/œil/an

AUDIOPROTHÈSE	SÉCURITÉ SOCIALE ⁽¹⁾	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION HORS AUDISTYA	EFFICIENCE SANTÉ ÉVOLUTION DANS AUDISTYA ⁽⁷⁾
Prothèse auditive remboursée par la Sécurité sociale pour les 20 ans et plus non atteints de cécité	60%	550 €/appareil (2/an) + Ticket Modérateur au-delà de la limite	650 €/appareil (2/an) + Ticket Modérateur au-delà de la limite
Prothèse auditive remboursée par la Sécurité sociale pour les moins de 20 ans ou 20 ans et plus atteints de cécité	60%	650 €/appareil	750 €/appareil

⁽¹⁾ Taux de prise en charge par la Sécurité sociale donnés à titre indicatif.

⁽²⁾ Pour les centres de santé dentaire conventionnés avec MGEN, contactez le 3116.

⁽⁴⁾ Remboursement MGEN après avis favorable de l'orthodontiste consultant.

⁽⁵⁾ Quand le mutualiste a recours à un opticien partenaire OPTISTYA ou e-OPTISTYA, il bénéficie de tarifs encadrés (sur les équipements agréés en vigueur) et de la dispense d'avance de frais sur l'achat des montures, des verres, des suppléments divers et des lentilles de contact correctrices, dans la limite de la prestation mentionnée ci-dessus et fixée conventionnellement. Retrouvez tous les opticiens partenaires OPTISTYA ou e-OPTISTYA depuis votre Espace personnel sur mgen.fr ou auprès des centres de service MGEN. Les lunettes sont remboursées par la mutuelle exclusivement en complément de la Sécurité sociale.

⁽⁶⁾ Pour les moins de 18 ans : remboursement limité à l'achat d'un équipement composé d'une monture et de deux verres par période d'un an à compter de la date d'effet de l'adhésion. À partir de 18 ans : remboursement limité à l'achat d'un équipement composé d'une monture et de deux verres par période de deux ans à compter de la date d'effet de l'adhésion. Par dérogation, cette période est réduite à un an en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue. La justification de l'évolution de la vue se fonde soit sur la présentation d'une nouvelle prescription médicale portant une correction différente de la précédente, soit sur la présentation de la prescription médicale initiale comportant les mentions d'adaptation portées par l'opticien. Le remboursement total pour un équipement composé d'une monture et de deux verres, est garanti au minimum à hauteur des planchers fixés par le décret du 18 novembre 2014 relatif au contenu des contrats d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'aides fiscales et sociales, dans la limite des frais réels engagés. Afin de respecter la réglementation, l'adhérent accepte de transmettre la prescription médicale correspondant à sa demande de remboursement de lunettes.

⁽⁷⁾ Quand le mutualiste a recours à un audioprothésiste partenaire AUDISTYA, il bénéficie de tarifs encadrés et de la dispense d'avance de frais sur l'achat des prothèses auditives, dans la limite de la prestation mentionnée ci-dessus et fixée conventionnellement. Retrouvez tous les audioprothésistes partenaires AUDISTYA depuis votre Espace personnel sur mgen.fr ou auprès des centres de service MGEN.

Les adhérents disposent du libre choix de leur professionnel ou établissement de santé.

VOS REMBOURSEMENTS EN TOUTE CLARTÉ

Base de Remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) :

C'est le tarif déterminé par la Sécurité sociale (souvent appelé tarif de responsabilité ou de convention) pour chaque acte, produit ou prestation médicale. Sur la base de ce tarif, la Sécurité sociale définit son niveau de remboursement (exprimé en pourcentage).

Conventionnements MGEN :

Pour vous faire bénéficier d'autres avantages que la dispense d'avance de frais, MGEN a conclu des accords avec des professionnels et établissements de santé qui s'engagent, notamment, à ne pas dépasser les tarifs négociés dans le cadre de ces accords.

Dépassements d'honoraires :

C'est la différence entre les honoraires demandés par un praticien et le tarif de responsabilité de la Sécurité sociale.

Franchises médicales :

C'est le montant déduit de vos

remboursements par la Sécurité sociale sur chaque boîte de médicaments, les actes d'auxiliaires médicaux (sauf sages-femmes) et de transport sanitaire. Comme la plupart des mutuelles, MGEN ne prend pas en charge ces franchises dans le respect de la législation relative aux contrats responsables.

Honoraires de dispensation :

Il s'agit d'honoraires forfaitaires appliqués par les pharmaciens selon le conditionnement ou pour une ordonnance de médicaments dite complexe. Ils sont remboursés par la Sécurité sociale au même taux et selon les mêmes modalités que le médicament auquel ils se rapportent.

Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM), Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée des Chirurgiens et des Gynécologues-Obstétriciens (OPTAM-CO) :

Elle permet aux patients d'être mieux remboursés des dépassements d'honoraires par la Sécurité sociale d'une part et par les

complémentaires santé d'autre part. Pour savoir si un médecin spécialiste a adhéré aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée, il suffit de se rendre sur le site annuaire.sante.ameli.fr à la rubrique « Annuaire Santé ».

Participation forfaitaire de 1 € :

C'est le montant déduit de vos remboursements par la Sécurité sociale pour chaque consultation ou acte réalisé par un médecin (dont les stomatologues) et sur les actes de biologie médicale ou radiologiques. Elle ne peut pas être prise en charge par MGEN, dans le respect de la législation relative aux contrats responsables.

Participation forfaitaire visée par l'article R.160-16 du Code de la Sécurité sociale :

La participation forfaitaire est applicable pour les actes médicaux coûteux dont le tarif est supérieur ou égal à 120 € ou affectés d'un coefficient supérieur ou égal à 60.

Prestations MGEN :

Elles sont calculées sur la Base de Remboursement de la Sécurité sociale ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du Ticket Modérateur, la participation MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.

Ticket Modérateur (TM) :

C'est la différence laissée à votre charge entre la Base de Remboursement et le montant remboursé par la Sécurité sociale. MGEN prend en charge ce Ticket Modérateur. En revanche, les majorations hors parcours de soins coordonnés restent à votre charge.

Tiers payant :

C'est la prise en charge directe par la Sécurité sociale et la mutuelle de tout ou partie des dépenses de santé. La présentation de votre carte d'adhérent MGEN au pharmacien ou au laboratoire de biologie médicale par exemple permet de ne pas faire d'avance de frais.

The logo for Optistya, featuring the word 'optistya' in a white, lowercase, sans-serif font. A stylized white 'y' with a curved tail is positioned between the 'i' and 'a'. The logo is set against a magenta square background.

Le pacte
Optique
10/10

Avec votre mutuelle, vous accédez aux services de plus de 8 000 opticiens du dispositif OPTISTYA qui voient plus loin pour vous et vous font bénéficier d'une offre optique de qualité pour voir 10/10... y compris dans votre budget.

La qualité avant tout

- Des **verres de haute qualité** et un très large choix de montures de marque.

Des avantages tarifaires

- Des **tarifs négociés** garantissant un reste à charge nul ou limité.
- Des **réductions** sur la plupart des montures de marque.
- **Pas d'avance de frais.**

Des services pratiques

- **L'accord en temps réel de MGEN** sur le devis proposé par l'opticien.
- Le montant du **reste à charge** connu immédiatement.

Avec **e-OPTISTYA**, retrouvez les avantages de la vente en ligne tout en **bénéficiant du tiers payant**.

- Avec **easy-verres.com**, pour vos montures et vos verres, les critères de qualité sont imposés à chaque étape : essayage en ligne, garantie d'échange, magasins relais et livraison. En qualité d'adhérent MGEN, vous bénéficiez d'une offre exclusive avec un **reste à charge garanti de 0€**.
- Principal fournisseur en ligne en Europe depuis 1998, **visiondirect.fr** propose des lentilles de contact jusqu'à **45 % moins cher**, de même pour les produits d'entretien et les gouttes. La livraison se fait en 24h chrono en France métropolitaine pour les produits en stock (commandés avant 17h et payés en ligne).

The logo for Audistya, featuring the word 'audistya' in a white, lowercase, sans-serif font. A stylized white 'y' with a curved tail is positioned between the 'i' and 'a'. The logo is set against a green square background.

Un partenariat
au service
du mieux
entendre

Avec AUDISTYA, ce sont plus de 4 000 audioprothésistes partenaires MGEN pour améliorer votre audition à des coûts maîtrisés. Avec MGEN, vous bénéficiez ainsi d'une prise en charge pour vos solutions auditives, en complément de l'intervention de la Sécurité sociale.

- Un **devis clair** garantissant la stricte **transparence des tarifs**.
- Des **tarifs négociés** permettant de maîtriser le reste à charge.
- **Pas d'avance de frais.**
- **Un mois d'essai gratuit** intégrant 4 séances de réglage de l'appareil auditif.
- Une **garantie étendue à 4 ans** en cas de panne.
- Un **kit d'entretien offert** pour l'achat de tout nouvel appareil.

Bon à savoir

Vous pouvez localiser en un clic les opticiens OPTISTYA et audioprothésistes AUDISTYA dans votre Espace personnel ou sur votre appli mobile.

DENTAIRE

L'accès aux
meilleurs
soins, près
de chez vous

MGEN, c'est une politique conventionnelle engagée auprès de professionnels de santé, de praticiens libéraux et de centres de santé dentaire. Vous bénéficiez ainsi d'un reste à charge limité sur la plupart de vos soins dentaires.

Un accès aux soins auprès de

- **24 100** chirurgiens-dentistes et **1 100** orthodontistes signataires du protocole MFP/CNSD.
- **600** centres dentaires dont près de **500** centres mutualistes.

Une couverture optimisée

- Des tarifs encadrés, une prise en charge immédiate et sans avance de frais.

L'orthodontie revalorisée

- Qu'ils soient remboursés ou non par la Sécurité sociale, MGEN optimise la prise en charge des traitements d'orthodontie réalisés auprès des chirurgiens-dentistes et des centres dentaires conventionnés.

La prise en charge de l'implantologie

- Les frais liés aux actes d'implantologie, technique novatrice mais non remboursée par la Sécurité sociale, sont couverts par MGEN.



HOSPITALISATION

Maîtrisez
vos frais

MGEN vous permet d'accéder à l'un des plus importants partenariats avec les établissements de santé en France. Une présence qui permet de vous faire bénéficier des dernières avancées médicales, de minimiser le reste à charge sur la chambre et les frais d'accompagnant et de réduire l'avance de frais.

Plus de **2 200** établissements hospitaliers relevant du Règlement Fédéral d'Hospitalisation (RFH) et/ou du Conventionnement Hospitalier Mutualiste (CHM) soit :

- **97 %** des hôpitaux publics de court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique, maternité) et **52 %** des établissements privés pour ces mêmes disciplines.
- **57 %** des établissements de soins de suite et de réadaptation.

ASSISTANCE MAIF

Incluse
dans votre
offre Efficience
Santé
Évolution

Avec l'assistance 24h/24 MAIF, vous bénéficiez de prestations intégrées dans vos garanties Efficience Santé Évolution, si vous ou l'un de vos enfants bénéficiaires êtes immobilisé en cas d'accident ou de maladie non chronique.

Vous soutenir en cas de coups durs, c'est aussi ça l'esprit MGEN.

- Réalisation des **tâches ménagères** (ménage, préparation des repas, entretien du linge) à concurrence de 20 heures, réparties sur 20 jours.
- **Garde des enfants** bénéficiaires de moins de 15 ans et accompagnement à l'école jusqu'à 30 heures réparties sur un mois.
- Remboursements des **cours particuliers à domicile** en cas d'immobilisation de vos enfants bénéficiaires, jusqu'à 3 heures/jour pour un montant maximum de 75 €/jour.
- **Hébergement et déplacement d'un proche** au chevet du malade, dans la limite de 300 €.
- **Location d'un téléviseur** dans la chambre d'hôpital pendant un mois maximum.
- **Garde des animaux** familiers pendant un mois maximum.

Les conditions et le détail des garanties figurent dans la notice d'information du contrat collectif d'assistance souscrit par MGEN auprès de la MAIF.

SERVICES DIGITAUX

Ça change le quotidien

Pour vos démarches santé, des services digitaux qui vous simplifient la vie, c'est NET !

■ ESPACE PERSONNEL : POUR GÉRER VOTRE MUTUELLE SANTÉ DE CHEZ VOUS

Rapide à créer, facile à consulter, cet espace sécurisé est le vôtre : il vous donne accès à une multitude de services utiles et consultables 24h/24.

- Suivez vos remboursements.
- Consultez vos relevés de prestations.
- Téléchargez vos attestations de droit.
- Mettez à jour vos informations personnelles.

■ APPLI : POUR SUIVRE VOTRE SANTÉ PARTOUT ET TOUT LE TEMPS

Avec l'application pour smartphone MGEN, vous avez tous les services de votre mutuelle au bout des doigts où que vous soyez. Vous bougez, votre mutuelle vous suit !

- Accédez aux services MGEN.
- Géolocalisez les professionnels de santé, établissements, opticiens OPTISTYA et audioprothésistes AUDISTYA.
- Accédez instantanément à vos remboursements et relevés de prestations.

■ MGEN, UNE MUTUELLE INTERACTIVE

TWITTER @MGENetvous

- Une équipe dédiée à la relation adhérents répond à vos questions pratiques.

Le FORUM

Ouvert à tous, le Forum vous permet de vous informer et d'échanger en toute liberté grâce à deux espaces de discussion.

- **MGEN & VOUS** pour poser des questions sur les offres et services MGEN avec l'accompagnement de web-conseillers. Remboursements, démarches, adhésion, prévoyance, cotisations...
- **NOUS MGEN**, espace démocratique pour échanger, questionner et débattre sur les enjeux sociétaux et les valeurs que nous partageons : santé, prévention, éducation, innovation, vie mutualiste...

Téléchargez votre application Espace personnel depuis le Google Play ou l'App Store.



DES OFFRES EN EXCLUSIVITÉ POUR LES ADHÉRENTS MGEN

Avec MGEN, vous protégez plus que votre santé !

Accéder à la propriété ou sécuriser l'avenir des vôtres, MGEN vous accompagne dans tous les moments importants de la vie.

ASSURANCE EMPRUNTEUR MGEN

Sécurisez l'acquisition d'un logement.

Exigée par les banques, l'Assurance emprunteur vise à prémunir l'organisme prêteur des risques de décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, d'Incapacité ou d'Invalidité.

Avec l'**Assurance Emprunteur Forfaitaire MGEN**, vous bénéficiez d'une prise en charge intégrale de vos mensualités de prêt.

RASSURCAP SOLUTIONS

Vos proches pourront-ils faire face en cas de décès ?

Pour les protéger et préserver leur niveau de vie, MGEN propose, en partenariat avec la MAIF, **Rassurcap Solutions**. Cette assurance Décès garantit aux bénéficiaires désignés le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès ou d'Invalidité Permanente et Absolue du souscripteur.

COMPLÉMENT AUTONOMIE MGEN

Complément Autonomie MGEN propose un ensemble de solutions concrètes et un accompagnement sur mesure pour préserver l'indépendance des personnes dépendantes, (y compris en cas de dépendance partielle), mais aussi celle des proches en situation d'aidants :

- Une rente mensuelle.
- Un capital Autonomie.
- Une gamme de services innovants pour vous accompagner ainsi que vos proches, même s'ils ne sont pas adhérents MGEN.

SOLLICITUDES ASSURANCE OBSÈQUES MGEN

Prendre soin des siens, jusqu'à la fin.

S'organiser dès maintenant pour que vos proches n'aient pas à le faire plus tard : avec l'**Assurance Obsèques Sollicitudes**, MGEN facilite le financement de vos obsèques et/ou celles de votre conjoint. Vous disposez d'un capital pour couvrir vos frais d'obsèques et bénéficiez d'une assistance pour accompagner vos proches lors des nombreuses démarches administratives.

Vous souhaitez en savoir plus sur les offres MGEN ?

Consultez votre Espace personnel pour une simulation en ligne !

Les conditions et le détail des garanties figurent dans les notices d'information relatives à chacune de ces offres.



GROUPE MGEN

Acteur global de santé, **MGEN agit au quotidien pour la qualité et la satisfaction de ses assurés, adhérents et patients**, en s'adaptant, encore et toujours, aux besoins, aux attentes et aux comportements.

Avoir l'assurance d'être bien protégé, c'est vivre en toute confiance. Santé, soins, prévoyance, services... et prévention, MGEN protège plus de 4 millions de personnes.

POUR EN SAVOIR PLUS



mgen.fr

Votre Espace personnel
consultable 24h/24



Composez le

3116

Service & appel
gratuits

Connectez-vous

- Sur **Twitter @MGENetvous**, pour poser toutes vos questions pratiques.
- Le **Forum mgen.fr**, ouvert à tous, permet de s'informer sur les offres et services et d'échanger en toute liberté.



Venez nous
rencontrer dans
votre section
départementale



assureur militant



GROUPE vyv

ensemble pour votre santé